

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016**

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de 11 conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Sont absents excusés :

- Nathalie MANHES qui a donné pouvoir à Yves PRADIER
- Isabelle DESRIVIERS qui a donné pouvoir à Nathalie DI LEONARDO
- Marc AMARGER qui a donné pouvoir à Régis DARROT
- Stéphane ROUVET

Monsieur le Maire donne lecture du registre des délibérations du Conseil Municipal du mardi 23 février 2016. Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain PEJOUX est désigné Secrétaire de Séance.

### **1 – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES :**

Monsieur le Maire rappelle que nous avons fait évoluer nos taxes en 2015. Tout en précisant qu'elles restent parmi les plus faibles de la Communauté de Communes, il propose de les maintenir au même taux en 2016. Il indique néanmoins que nous serons amenés à les faire évoluer à l'avenir car notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et notre FIC (Fond d'Intervention Communal) en dépendent.

Les taxes sont maintenues :

- Taxe d'Habitation : 9,48%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 13,46%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 71,62%.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le maintien du taux des trois taxes proposé par Monsieur Le Maire.

### **2 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT ET VOTE DES DELIBÉRATIONS QUI S'Y RATTACHENT :**

#### **A ) BUDGET COMMUNAL :**

Le Budget Communal M14 est équilibré en dépenses et en recettes :

- Pour la Section de Fonctionnement	541 760,00 €
- Pour la Section d'Investissement	1 137 101,00 €
Pour un total de	1 678 861,00 €

Résultat cumulé d'investissement 2015	220 040,25 €
Restes à réaliser	239 522,00 €
<u>Soit un Besoin de Financement</u>	19 481,75 €

Résultat cumulé de fonctionnement commune 2015	46 164,21 €
Résultat fonctionnement 2015 caisse des écoles	53,37 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2015 dont intégration caisse des écoles	46 217,58 €

<b>Affectation à la section d'investissement au Compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »</b>	<b>19 481, 75 €</b>
<b>Report du solde au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »</b>	<b>26 735, 83</b>

**1°) SECTION DE FONCTIONNEMENT :****DÉPENSES :**

011 : Charges à caractère général	86 620 €
012 : Charges de personnel	133 130 €
65 : Autres charges de gestion courante	53 399 €
014 : Atténuations de produits	1 600 €
<b>Total des dépenses de gestion de services (011 + 012 + 65+014)</b>	<b>274 749 €</b>

66 : Charges financières	15 968 €
67 : Charges exceptionnelles	10 000 €
023 : Virement à la Section d'Investissement	136 008 €
042 : Opération d'ordre entre section	105 035 €

**Total des Dépenses de Fonctionnement** **541 760 €**

**RECETTES :**

013 : Atténuation de charges	0,00 €
70 : Produit des services	23 760,00 €
73 : Impôts et taxes	187 040,00 €
74 : Dotations et participations	106 900,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	12 000,00 €
76 : Produits financiers	1,17 €
77 : Produits exceptionnels	98 000,00 €
042 : Opération d'ordre entre section	87 323,00 €

**Total de recettes de gestion de services** **427 701,17 €**

002 : Excédent antérieur reporté 26 735,83 €

**Total des Recettes de Fonctionnement** **541 760,00 €**

**2°) SECTION D'INVESTISSEMENT :****DÉPENSES :**

<u>N° compte</u>	<u>Objet de la dépense</u>	<u>Reste à réaliser</u>	<u>B.P. 2016</u>	<u>TOTAL</u>
020	Dépenses imprévues		20 143,00	20 143,00
1641	Remboursement d'emprunt		53 304,00	53 304,00
27638	Remboursement SMAF terrain salle polyvalente		2 043,00	2 043,00
165/16	Dépôt et cautionnement reçu		382,00	382,00
2031/20	Frais d'étude Pôle Ecole	28 472,00	0,00	28 472,00
20413/204	Concours C Général 1 <sup>ère</sup> tranche traverse Yronde	20 500,00		20 500,00
20413/204	Concours Général 2 <sup>nde</sup> tranche traverse Yronde	70 600,00		70 600,00
2041582/204	Concours SIEG-EP + tel 2 <sup>nde</sup> tranche traverse YRONDE	9 002,00	13 260,00	22 262,00
2158	Matériel & outillage (bras débrou, four, stores,...)	11 500,00	2 300,00	13 800,00
2184/21	Mobilier – achat tables écoles + petits jeux	1 000,00		1 000,00
2313	Immo en cours construction	676 900,00	100 000,00	776 900,00
2313	Immo en cours construction Ad'Ap		38 426,00	38 426,00
2315	Immo en cours (Fossé Authier)	1 600,00		1 600,00
040/ 198	Neutralisation amortissement		87 323,00	87 323,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		819 574,00	317 527,00	1 137 101,00

**RECETTES :**

<u>N° compte</u>	<u>Objet de la dépense</u>	<u>Reste à réaliser</u>	<u>B.P. 2016</u>	<u>TOTAL</u>
001	Solde d'exécution d'inves rep.		220 040,25	220 040,25
021	Virement de la section de fonctionnement		136 008,00	136 008,00
10222	FCTVA		12 674,00	12 674,00
10226	Taxe d'Aménagement		1 499,00	1 499,00
1068	Affectation		19 481,75	19 481,75
1321	Subv. Etat Ministre de l'Intérieur ECOLE	61 500,00		61 500,00
1323	Sub. Départ. FIC 2016 Ad'Ap		7 458,00	7 458,00
1323	Sub. Départ. FIC 2015 ECOLE	185 552,00	27 471,00	213 023,00
1342	Sub.Départ (amende de police devant école)		2 000,00	2 000,00
1341	Sub. DETR 2015 ecole	158 000,00		158 000,00
1641	Emprunts	175 000,00	25 000,00	200 000,00
165	Dépôt et cautionnement		382,00	382,00
2111	Ventes terrains « PRA SOLEIL » + « PRE FOUCAUD »		98 000	98 000
28041582	Amortissement sub SIEG + compt ECOLE		17 720,00	17 720,00
040	Neutralisation amortissement		87 323,00	87 323,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		580 052,00	557 049,00	1 137 101,00

**B ) BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Le budget assainissement M49 est équilibré en dépenses et en recettes :

- Pour la section d'exploitation	52 065 €
- Pour la section d'investissement	30 821 €
Pour un total de	82 886 €

Résultat cumulé d'investissement 2015	0, 83 €
Restes à réaliser	0, 00 €
<u>Soit un Besoin de Financement</u>	0, 00 €

Résultat cumulé de fonctionnement 2015	3 566, 83 €
--	-------------

<b>Affectation à la section d'investissement au Compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »</b>	<b>0, 00 €</b>
<b>Report du solde au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »</b>	<b>3 566, 83 €</b>

**1°) SECTION D'EXPLOITATION :****DÉPENSES :**

011 : Charges à caractères générales	11 034,00 €
012 : Charges de personnel	3 404,00 €
014 : Atténuation de produits	4 712,00 €
66 : Charges financières	2 094,83 €
6811 : Opérations d'ordre	21 965,17 €
023 : Virement à la section investissement	8 855,00 €

<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>52 065,00 €</b>
--	--------------------

**RECETTES :**

70611 : Redevance d'assainissement	23 000,00 €
706121 : Redevance modernisation réseaux	4 600,00 €
7063 : Contribution communale eaux pluviales	4 148,00 €
7065 : Recouvrement Agence de l'Eau	42,17 €
748 : Subvention d'exploitation	2 441,00 €
777 : Cote part subventions	14 267,00 €
002 : Résultat reporté N-1	3 566,83 €

**Total des recettes d'exploitation 52 065, 00 €**

**2°) SECTION D'INVESTISSEMENT :****DÉPENSES :**

23 : Immobilisations en cours (hors opérations)	3 600,00 €
16 : Remboursement emprunt	12 954,00 €
040 : Opérations d'ordre	14 267,00 €

**Total dépenses d'investissement 30 821,00 €**

**RECETTES :**

001 : Excédent antérieur reporté	0,83 €
040 : Amortissement réseaux assainissement	21 965,17 €
012 : Virement de la section d'exploitation	8 855,00 €

**Total recettes d'investissement 30 821,00 €**

**C ) DÉLIBÉRATION SUR LA FIXATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2016 :**

- Redevance assainissement 2016 : 1,04 €/m<sup>3</sup>
  - Redevance agence de l'eau 2016 : 0,18 €/m<sup>3</sup>
- Pour un total de : 1,22 €/m<sup>3</sup> au lieu de 1,20 € le m<sup>3</sup> en 2015.**

**D) DÉLIBÉRATION SUR LE MONTANT TOTAL DE L'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE :**

Monsieur Le Maire propose de réaliser un emprunt de 200 000 € afin de permettre le financement d'une partie des travaux de la construction de l'école, étant entendu qu'il y avait un reste à réaliser inscrit au budget 2015 de 175 000 €.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour négocier au mieux le prêt.

**E ) DÉLIBÉRATION SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU C.C.A.S. :**

Monsieur Le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € nécessaire au fonctionnement du budget C.C.A.S.

**F ) DÉLIBÉRATION SUR LA MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE L'ABRI DU PÈLERIN :**

Monsieur Le Maire propose la modification des tarifs comme suit à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 2016 :

**- Salle Polyvalente :**

- Pour les Associations de la Commune : 80 € au lieu de 75 €
- Pour les Privés de la Commune : 160 € au lieu de 150 €
- Pour les Extérieurs de la Commune : 480 € au lieu de 450 €
- Pour les Associations Communautaires : 280 € au lieu de 250 €

**- Abri du Pèlerin : 50 € au lieu de 40 €**

### **G ) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EXPLOITATION AU SERVICE ASSAINISSEMENT :**

Monsieur Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'exploitation de 2 441 € au service assainissement.

### **H ) DÉLIBÉRATION SUR LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX EAUX PLUVIALES 2016 :**

Monsieur Le Maire propose de verser une participation communale aux eaux pluviales de 4 148 €.

### **I ) DÉLIBÉRATION SUR L'AMORTISSEMENT DU RÉSEAU POUR L'ANNÉE 2016 :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'amortissement du réseau pour l'année 2016 s'élèvera à 21 965,17 €.

### **J ) DÉLIBÉRATION SUR LA MODIFICATION DU FIC 2016-2018 :**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 23 février 2016 le Conseil Municipal avait décidé de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du FIC (Fond d'Intervention Communal) pour le réaménagement des locaux scolaires actuels d'une part et pour notre programme Accès Handicapés (Ad'Ap) d'autre part.

Après étude du dossier de demande de subvention, comprenant deux programmes, que nous avons déposés, le Conseil Départemental nous demande de ne faire apparaître qu'un seul programme par année.

La nouvelle demande de programme FIC est présentée comme suit :

- 2016 : Ad'Ap : 32 426 € HT
- 2017 : Aménagement cantine, salle du conseil, point lecture, sanitaires : 264 546 € HT
- 2018 : Garage Communal : 93 028 € HT
- 

A l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte le Budget Communal et le Budget Assainissement 2016 ci-dessus détaillés ainsi que toutes les délibérations qui s'y rattachent.

### **3 – DÉLIBÉRATION SUR LA VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE ZE 307 AU LIEU DIT PRA SOLEIL :**

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que compte tenu du programme ambitieux que représente la construction de la nouvelle école, il est financièrement utile de mettre en vente la parcelle communale ZE 307 lieu dit PRA SOLEIL.

Celle-ci a une superficie totale de 3 670 m<sup>2</sup> dont 1 400 m<sup>2</sup> classés en zone constructible dans notre PLU.

Monsieur Le Maire précise qu'il peut être envisagé de proposer la dite parcelle en 1 ou plusieurs lots.

Monsieur Le Maire propose un montant à la vente de 65 € le m<sup>2</sup> constructible (prix moyen constaté dans le secteur).

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour négocier au mieux cette affaire.

### **4 – POINT SUR LES TRAVAUX :**

Les études de terrain prévues au marché du lot maçonnerie ont révélé un sol médiocre entraînant le creusement supplémentaire de 0,50 mètre des fondations et du terre-plein sous dallage, ainsi qu'un nouveau calcul des ferraillements.

Les éléments précités ont entraîné un retard de 1 mois du chantier et un surcoût qui sera présenté sous forme d'avenant soumis à l'aval du Conseil Municipal.

A ce jour, les résultats des études ont été validés, le chantier a repris son cours.

## 5 – QUESTIONS DIVERSES :

### a) Point sur la fusion des communautés de communes :

Monsieur Le Maire évoque les rencontres régulières entre les élus (Maires ou Adjoint, Directrice Générale des Services et cabinets d'études) et le rôle des différents ateliers thématiques mis en place (service aux habitants, sport et lecture, environnement, aménagement – habitat, économie – tourisme et finances – fiscalité).

Les échanges continuent et quelques conclusions sont d'ores et déjà officielles comme l'inscription du PLH dans les futurs statuts de la Communauté issus de la fusion.

Diverses discussions sont en cours concernant le centre nautique pour lequel la commission propose de garder la compétence ainsi que la compétence pour l'enseignement musical.

D'autres part la médiathèque de Vic le Comte et celle des Martres de Veyre serviraient de « tête de réseau ».

En matière d'enfance, il est proposé que la compétence « petite enfance » soit reprise par la nouvelle entité issue de la fusion et exercée à l'échelle élargie.

Le portage des repas et le service à domicile font également partie des échanges actuels

### b) contacts divers :

- Eoliennes :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une société spécialisée dans les implantations d'éoliennes a pris contact avec la Mairie. Aucune suite ne sera donnée.

- Photovoltaïque :

Monsieur Le Maire indique avoir été contacté par une entreprise lui proposant une installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

Les conseillers demandent un chiffrage et se proposent d'étudier cette piste pour l'avenir.

- Appartement communal :

Monsieur Le Maire confirme aux Conseillers que l'appartement (T2) de l'école se libère en juin.

- Mutuelle de village :

Monsieur Le Maire fait part d'une rencontre avec un représentant de PRECOCIA qui aurait envisagé une réunion d'information sur le concept « mutuelle de village » auquel différentes personnes dans diverses communes ont déjà adhéré.

Le rôle de la municipalité se limiterait à mettre à disposition une salle pour cette démarche puis éventuellement un local pour recevoir par la suite les personnes intéressées.

- Manifestation sportive :

Monsieur Le Maire fait part d'une initiation émanant de la directrice de l'école Jacques Prévert pour représenter la Commune au cross de la Comté, le 07 avril prochain.

Dans l'impossibilité de s'y rendre, Monsieur Le Maire désigne Monsieur Alain PEJOUX pour le suppléer.

- Jobs d'été :

Monsieur Le Maire confirme la possibilité, cette année encore, de proposer des jobs d'été à des jeunes de la commune. Ceux-ci seront limités à 3 personnes et les postulants ont déjà envoyé leurs CV.

Il s'agit de Manon TITONE, Géraud DESFARGES et Bastien THÉRON.

Les candidatures sont donc closes.

- TNT et 4G :

Les opérateurs de téléphonie mobile déploient progressivement leurs services de 4<sup>ème</sup> génération (4G) et dans certains cas la réception des chaînes de télévision captées par une antenne râteau peut en être affectée.

Si vous êtes dans ce cas, contactez l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) au 09.70.81.88.18.

- Compteur LINKY :

Monsieur Le Maire informe qu'ERDF va communiquer dans les semaines à venir sur la nouvelle génération de compteur qui serait proposée aux citoyens.

Ils ont pour nom LINKY et sont qualifiés de « compteurs communicants ». A savoir qu'actuellement ce concept est fort controversé (problèmes d'ondes).

- Système d'assainissement :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une inspection chargée de vérifier la conformité à la réglementation des systèmes d'assainissement de notre commune.

Cette opération a eu lieu le 24 mars 2016 en présence d'un représentant de la Police de l'Eau, de Monsieur Le Maire et de Jean-Claude MARTINROCHE chargé de l'entretien du réseau communal.

Après l'étude de tous les documents demandés par cet organisme et une visite de la station d'épuration, les conclusions officielles devraient être très favorables.

**Le prochain conseil aura lieu le 26 avril 2016**